



**Collège médical**  
Grand - Duché de Luxembourg

## RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2010

Composition du Collège médical en 2010:

Président :	<b>Dr Pit BUCHLER</b> , médecin
1 <sup>er</sup> Vice-Président:	<b>Dr Paul NILLES</b> , médecin-dentiste
2 <sup>ème</sup> Vice-Président:	<b>M. Georges FOEHR</b> , pharmacien
Secrétaire:	<b>Dr Roger HEFTRICH</b> , médecin
Trésorier:	<b>Dr Joseph STEICHEN</b> , médecin
Secrétaire adjoint:	<b>Dr Jean-Paul SCHWARTZ</b> , médecin
Trésorier adjoint:	<b>Dr Marthe KOPPE</b> , médecin
Présidents honoraires :	<b>Dr Georges ARNOLD</b> <b>Dr Paul ROLLMANN</b> <b>Dr Jean FELTEN</b>

### Membres effectifs:

Mesdames les Docteurs Martine GOERGEN ép. AZAGRA, Marthe KOPPE,  
Messieurs les Docteurs Pit BUCHLER, Carlo FABER, Roger HEFTRICH, Chrétien JACOBY,  
Jean-Paul SCHWARTZ et Joseph STEICHEN, médecins.

Messieurs les Docteurs Dominique CHAMPEVAL et Paul NILLES, médecins-dentistes.

Messieurs Georges FOEHR et Serge OTH, pharmaciens.

### Membres suppléants:

Mesdames les Docteurs Marie-Anne BISSORFF ép. ROUKOZ et Anne-Marie MANDRES-PROBST,  
Messieurs les Docteurs Gaston BUCK, Pit DUSCHINGER, Pierre KAYSER, René KONSBRÜCK,  
Jean-Paul LEDESCH, Jean-Claude LENEERS, médecins.

Messieurs les Docteurs Germain BECKER, Nicolas BRESSON, médecins-dentistes.

Messieurs Alain AREND, Camille GROOS, pharmaciens.

Secrétaires administratifs: Madame Michèle CLEMANG, Madame Patricia SCHROEDER,  
Madame Edith WEBER (à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2010) et Monsieur Paul LINCKELS.

Conseiller juridique : Madame Valérie BESCH.

Conseiller juridique externe : Maître Luc SCHAACK.

Le présent rapport d'activité procède, pour faciliter les observations et comparaisons, d'après approximativement les mêmes schémas et rubriques que ceux publiés aux rapports d'activité précédents.

Comme par le passé, les chiffres et les pourcentages figurant entre parenthèses correspondent à l'année précédente et permettent au lecteur attentif de constater des progressions respectivement des régressions dans les différents chapitres par rapport à l'année précédente.

En 2010 le Collège médical s'est réuni 40 (41) fois en séance de travail et 3 (3) fois en assemblée générale pour traiter les nombreux dossiers en instance.

Le rapport d'activité 2010 comporte les rubriques suivantes:

A) ACTIVITES DU COLLEGE MEDICAL

- I) Avis sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux
- II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie
- III) Consultations et avis juridiques
- IV) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2010
- V) Analyses de contrats d'association entre médecins
- VI) Examens des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement
- VII) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes
- VIII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires
- IX) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles
- X) Entrevues diverses
- XI) Divers

B) ACTIVITES DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU COLLEGE MEDICAL



## A) ACTIVITES DU COLLEGE MEDICAL

### I) Avis et/ou discussions sur des projets de loi, des règlements grand-ducaux et des règlements ministériels.

Projets de loi:	02 (02)
Projets de règlements grand-ducaux:	06 (13)
Projet de règlement ministériel:	00 (01)
<b>Total:</b>	<b>08 (16)</b>

Sont énumérés ci-après les projets qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Collège médical:

- Avant-projet de loi complétant la loi du 16 juillet 1984 relative aux laboratoires d'analyses médicales (avis du 2 juin 2010)
- Projet de loi no. 6196 portant réforme du système de soins de santé (avis du 1<sup>er</sup> décembre 2010)
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives à l'annexe I de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides (avis du 3 février 2010)
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 19 février 1974 portant exécution de la loi du 19 février 1973 sur la vente des substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (avis du 19 mai 2010)
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 mars 1974 concernant certaines substances psychotropes (avis du 4 août 2010)
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant l'exercice de la profession d'infirmier en pédiatrie (avis du 15 septembre 2010)
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives à l'annexe I de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides (avis du 15 septembre 2010)
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives à l'annexe I de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides et modifiant le règlement grand-ducal du 7 juin 2007 déterminant le droit fixe dû lors de l'autorisation d'un produit biocide, ainsi que le droit fixe dû en cas de révision ou modification d'une autorisation d'un produit biocide (avis du 1<sup>er</sup> décembre 2010)



**II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.**

02 (02) avis concernant les actes et services pris en charge par l'assurance maladie dont 1 concerne les médecins et 1 les prestations dans le Centre de convalescence Emile Mayrisch de Colpach ont été adressés au Président de la commission de nomenclature.



### **III) Consultations et avis juridiques.**

Le poste de juriste du Collège médical ouvert depuis le 15 avril 2009, initialement prévu pour une durée hebdomadaire de 20 heures, majoré dans un premier temps à 32 heures, est actuellement occupé à 40 heures par semaine compte tenu du nombre croissant des plaintes, de leur complexité, et du contentieux disciplinaire susceptible d'en résulter.

L'assistance juridique s'effectue dans les instructions, procédures disciplinaires, avis juridiques à la demande d'administrations ou organismes divers, ou à la demande des membres de la profession dans diverses matières connexes ou externes à la profession, avis portant sur les projets législatifs dans le domaine de la santé etc...

Le Collège médical a bénéficié cependant de l'assistance de Me Luc SCHAACK pour des cas particuliers où la représentation par un conseiller externe est requise.



**IV) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2010.**

- directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la - reconnaissance des qualifications professionnelles
- code de déontologie des médecins et médecins-dentistes
- code de déontologie des pharmaciens
- loi relative au Collège médical
- loi modifiée concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire
- etc.

Pour répondre aux multiples questions et pour préparer les nombreuses interventions, le nombre de lettres expédiées par le secrétariat du Collège médical en 2010 a atteint le chiffre de 2331 (1838 pour l'année 2009 c'est-à-dire une augmentation de 26,82 %).



**V) Analyse des contrats d'association, de remplacement, de location et de stage de formation ainsi que contrats d'agrégation avec des établissements publics.**

48 (23) contrats d'association entre médecins, respectivement médecins-dentistes et 02 (01) contrats d'agrément entre un établissement public et des médecins, 01 (03) contrats de remplacement, aucun (00) contrat de location et aucun (00) contrat de stage de formation ont été soumis pour avis au Collège médical.



**VI) Examen des demandes d'autorisation d'exercer, titres de formation, de stage et de remplacement et de prestation de service.**

**A) Demandes d'autorisation d'exercer, titres licites de formation et titres académiques :**

<b>1. médecins généralistes:</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Avis favorables candidats luxembourgeois	09	07	13	14	15
Avis favorables candidats étrangers	31	22	36	28	18
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	02	07	06	02	03
<b>Total des avis émis:</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>45</b>	<b>44</b>	<b>36</b>

<b>2. médecins spécialistes:</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Avis favorables candidats luxembourgeois	17	22	08	16	16
Avis favorables candidats étrangers	90	100	82	84	67
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	00	04	01	01	09
<b>Total des avis émis:</b>	<b>107</b>	<b>126</b>	<b>91</b>	<b>101</b>	<b>92</b>

<b>3. médecins dentistes:</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Avis favorables candidats luxembourgeois	06	05	07	03	03
Avis favorables candidats étrangers	33	35	24	31	37
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	02	01	00	00	00
<b>Total des avis émis:</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>31</b>	<b>34</b>	<b>40</b>

<b>4. pharmaciens</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Avis favorables candidats luxembourgeois	13	08	05	05	08
Avis favorables candidats étrangers	19	19	13	19	12
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	00	00	00	00	00
<b>Total des avis émis:</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>20</b>

**5. titres de formation et**

28 (44) demandes pour porter un titre de formation ont été avisées favorablement.

07 (07) demandes pour porter un titre de formation supplémentaire ont été avisées défavorablement, pour cause de non-conformité avec la législation en vigueur.

**6. titres académiques**

06 (02) demandes pour porter un titre académique ont été autorisées par le Collège médical et 02 (00) demandes ont été refusées par le Collège médical.

*Remarque : Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 14 juillet 2010 relative à l'exercice des professions médicales, l'autorisation du port d'un titre académique est de la compétence du Collège médical.*

**B) Demandes d'autorisation de stage (MEVS = médecins en voie de spécialisation) et de remplacement :**

	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Autor. MEVS candidats luxbgeois	26	40	50	44	78
Autor. MEVS candidats étrangers	89	134	150	143	169
Refus MEVS candidats luxbgeois	00	00	00	00	00
Refus MEVS candidats étrangers	00	00	00	00	00
Autor. de remplacements cand. Luxbgeois	19	40	33	24	09
Autor. de remplacements cand. Etrangers	50	56	55	39	18
Refus de remplacements cand. Luxbgeois	00	00	00	00	00
Refus de remplacements cand. Etrangers	00	01	00	00	00
<b>Total des avis émis:</b>	<b>184</b>	<b>271</b>	<b>288</b>	<b>250</b>	<b>274</b>

**C) Prestations de service d'un médecin ressortissant d'Etat membre de l'Union Européenne établi dans un autre Etat membre :**

En 2010 le Collège médical a reçu de nombreuses déclarations de prestation de service qu'il a transmis à la Caisse Nationale de Santé, pour les faire valider, afin que les patients soient remboursés. Le Collège médical a vérifié 62 (49) déclarations de prestation de service. Dans tous les cas, il a dû demander au prestataire de lui fournir une attestation certifiée conforme d'honorabilité et de moralité professionnelle certifiant ainsi son inscription au registre professionnel du pays d'origine.



## **VII) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.**

03 (04) avis ont été élaborés pour les concessions de pharmacie devenues vacantes dont une à L-4027 ESCH/ALZETTE, 3, place Benelux, une à L-4734 PETANGE, 10, av. de la Gare et une sur le territoire de la commune de MERTERT (nouvelle création au courant de l'année 2010).



## VIII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.

### a) Litiges, plaintes diverses

148 (152) plaintes ont fait l'objet d'examens et de décisions.

Pour le détail des plaintes il y a lieu de se référer au tableau et aux explications ci-après.

<b>Litiges, plaintes diverses :</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
1) Médecin c/ médecin respect. pharmacien c/pharmacien	08	14	11	16	18
2) Patient resp. établiss. Public c/ médecin	75	88	86	132	120
3) Médecin c/ patient	04	00	00	00	01
4) Collège médical c/ médecin	00	01	00	00	05
5) Patient resp. médecin c/ établissement public	01	02	01	04	04
6) Divers	00	10	00	00	00
<b>Totaux:</b>	<b>88</b>	<b>115</b>	<b>98</b>	<b>152</b>	<b>148</b>

### Explications:

Sur l'ensemble des 148 plaintes retenues, il y a lieu de préciser que

- 17 (10) plaintes concernaient des problèmes de tarification ;
- 09 (07) plaintes concernaient des problèmes en rapport avec le service de garde et de remplacement ;
- 18 (22) plaintes concernaient des contestations de certificats médicaux y compris les certificats de complaisance ;
- 34 (48) plaintes concernaient des contestations des traitements médicaux/dentaires administrés ;
- 50 (44) plaintes concernaient des accusations au niveau du comportement humain/professionnel d'un médecin, médecin-dentiste ou pharmacien visé ;
- 20 (21) plaintes diverses.

### b) Affaires disciplinaires :

- 08 (07) saisies du Conseil de discipline du Collège médical
- 02 (01) saisies du Conseil supérieur de discipline du Collège médical



**IX) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.**

40 (10) annonces ont été avisées favorablement.

16 (23) annonces ont été soit avisées défavorablement soit retournées au demandeur accompagnées par des recommandations à respecter. Dans aucun (0) cas, un candidat n'a été cité devant l'assemblée plénière pour se faire rappeler oralement les modalités à suivre pour obtenir l'autorisation de publier une annonce renseignant sur l'ouverture d'un cabinet médical.

Le Collège médical est intervenu bon nombre de fois pour rappeler aux médecins la réglementation en vigueur en ce qui concerne le port de titres.



## **X) Entrevues diverses**

Au fil de l'année 2010 le Collège médical a eu 72 (64) entrevues diverses dont une partie est énumérée ci-après:

- 1 entrevue avec le Ministre de la Sécurité Sociale au sujet du projet de réforme des soins de santé
- 1 entrevue avec l'Association des médecins et médecins-dentistes au sujet de thèmes d'actualité et de la révision du code de déontologie
- 1 entrevue avec la Patientevertriedung asbl.
- 3 entrevues avec 6 médecins au sujet de leur contrat d'association
- 17 entrevues avec 18 médecins au sujet de renseignements et rappels des règles déontologiques
- 10 entrevues avec 10 médecins-dentistes au sujet de renseignements et rappels des règles déontologiques
- 2 entrevues avec des représentants du Luxemburger Wort
- 9 entrevues avec les patients qui ont déposée plainte à l'égard un médecin, respectivement un médecin-dentiste
- 1 entrevue avec Luxembourg Air Rescue
- 1 entrevue avec la société « La Luxembourgeoise »
- 1 entrevue avec des représentants de la société EDITUS

15 (18) séances pour instruire 10 (12) affaires disciplinaires dont 08 (07) ont été transmises au Conseil de discipline.

Le Conseil supérieur de discipline du Collège médical a été saisi avec 01 (02) affaire.

190 (200) entrevues avec les candidats médecins, médecins-dentistes et pharmaciens dont 41 (38) luxembourgeois et 149 (162) non-luxembourgeois pour les familiariser avec la législation luxembourgeoise.



## **X) Relations internationales**

### ***A) Conférence Européenne des Ordres des Médecins et des Organismes d'attributions similaires (CEOM).***

Comme dans le passé le Collège médical est représenté régulièrement aux réunions de la « Conférence Européenne des Ordres des Médecins et des Organismes d'attributions similaires » (LISBONNE, juin 2010, PARIS, décembre 2010).

### ***B) Federation of European Dental Competent Authorities & Regulators (FEDCAR) précédemment connu sous le nom « Conférence des Ordres et organismes assimilés des praticiens de l'art dentaire européens (CODE) ».***

Le Collège médical est régulièrement représenté à la « Federation of European Dental Competent Authorities & Regulators » qui a été créé par approbation des nouveaux statuts lors de la réunion du 4 juin 2010 à PARIS en remplacement de la « Conférence des Ordres et organismes assimilés des praticiens de l'art dentaire européens ».

Lors de la réunion à MADRID en novembre 2010, le Dr Dominique CHAMPEVAL a été nommé trésorier de FEDCAR.

### ***C) Projet européen concernant les services de santé.***

En 2010 a été poursuivi le projet européen sur les services de santé (pour médecins, médecins-dentistes, pharmaciens, ...) où le Collège médical est représenté pour discuter de sujets importants au niveau européen comme p.ex. la mise en place d'une carte professionnelle européenne ou la mobilité des professionnels en Europe.

### ***D) Groupe de travail « SAAR-LOR-LUX-RHEINLAND/PFALZ » pour médecins-dentistes.***

Le Collège médical a assisté 01 (02) fois dans l'année 2010 à une réunion du groupe de travail « SAAR-LOR-LUX-RHEINLAND/PFALZ ».

### ***E) Parlement Européen / Commission Européenne***

En 2010, le Collège médical a aussi été représenté à la Commission Européenne en vue de l'évaluation de la directive 2005/36/CE relative aux qualifications professionnelles (BRUXELLES, mars 2010 et octobre 2010).

Participation avec la Ärztekammer des Saarlandes, Abteilung Zahnärzte à une visite au Parlement Européen et à des entrevues avec des députés européens (BRUXELLES, avril 2010)



## **XII) Divers.**

### **A) *Edition de l'INFO/POINT***

Comme déjà en 2007, 2008 et 2009, le Collège médical a publié en 2010 deux numéros, de son bulletin INFO/POINT, en janvier et en juillet. L'INFO/POINT regroupe des recommandations aux médecins, médecins-dentistes et pharmaciens et des informations sur le Collège médical et sur des nouveautés dans le domaine de la santé.

Le bulletin est aussi publié sur son site internet.

### **B) *Révision du code de déontologie médicale et création d'un code de déontologie pharmaceutique***

Un groupe de travail de médecins et médecins-dentistes et un groupe de travail de pharmaciens au sein du Collège médical se sont réunis pour de multiples réunions pour discuter la révision du code de déontologie médicale, respectivement la création d'un code de déontologie pharmaceutique.

### **C) *Actions contre la publicité illicite et tapageuse de la part de personnes n'appartenant pas au corps médical.***

En 2010 le Collège médical est intervenu à diverses reprises auprès de personnes ou organismes n'appartenant pas au corps médical pour leur rappeler la législation concernant des activités relevant strictement de la profession de médecin.

### **D) *Mise à jour régulière du site Internet [www.collegemedical.lu](http://www.collegemedical.lu).***

Le site Internet du Collège médical n'a pas subi de grandes modifications, néanmoins il faut souligner que les nouvelles législations concernant les professions de médecin, médecin-dentiste et pharmacien sont affichées sur ce site.

En outre, la rubrique « Recommandations » a subi des modifications notamment au sujet des mises à jour des conseils adressés aux médecins et aux patients.

### **E) *Renouvellement partiel du Collège médical.***

Suite au dépouillement des suffrages concernant le renouvellement partiel du Collège médical du 06 novembre 2009, les membres effectifs, Docteurs Joseph STEICHEN, Carlo FABER, Chrétien JACOBY, Martine GOERGEN ép. AZAGRA (médecins, par ordre de voix), Paul NILLES (médecin-dentiste), ainsi que M. Georges FOEHR (pharmacien) et les membres suppléants, les Docteurs Gaston BUCK, Jean-Paul LEDESCH, René KONSBRUCK, Marie-Anne BILDORFF ép. ROUKOZ (médecins), Germain BECKER (médecin-dentiste) et M. Alain AREND (pharmacien), ont pris leur fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **F) *Création d'une commission de médiation/conciliation.***

Au cours de l'année 2010, des discussions débutées en 2002 concernant la création d'une commission de conciliation n'ont pas progressé. Cette commission a pour but de concilier des conflits entre des patients et les médecins concernés et les institutions hospitalières.

### **G) *Participation d'un délégué du Collège médical au Comité directeur de la formation spécifique en médecine générale.***

### **H) *Aucun (01) retrait d'autorisation d'exercer la médecine et 01 (01) suspension d'exercer la médecine dentaire par le ministre de la Santé a eu lieu.***

**B) ACTIVITES DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU COLLEGE MEDICAL ET DU  
CONSEIL SUPERIEUR DE DISCIPLINE DU COLLEGE MEDICAL**

08 (07) dossiers ont été transmis au Conseil de discipline du Collège médical, 02 (02) médecins et 06 (05) médecins-dentistes. Le Conseil de discipline du Collège médical a siégé pour traiter 09 (03) dossiers en 2010 dont 01 (00) dossier avait déjà été transmis en 2009. Le Conseil de discipline du Collège médical a pris 05 (02) jugements.

02 (01) dossiers ont été transmis en 2010 au Conseil supérieur de discipline du Collège médical.  
01 (02) arrêt a été entretemps pris.